



Collège Thérésien CADET  
69, allée du jardin  
97439 Sainte-Rose

**REGLEMENT DE CONSULTATION**  
**VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES**  
**GENERALES**

*Marché dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T*

Le présent règlement de consultation comporte 13 articles.

**Date de publication** : Lundi 13 janvier 2020

**Date limite de remise des offres** : vendredi 31 janvier 2020

**Article 1- Objet : Organisation d'un voyage pédagogique en Afrique du Sud du 10 mai au 17 mai 2020**

Ce projet comprendra :

- 1 nuit à Lesedi cultural village en pension complète le 10 mai 2020
- 1 nuit à Pretoria en pension complète le 11 mai 2020
- 3 nuits à White-river-kruger en pension complète du 12 au 14 mai 2020
- 2 nuits à Johannesburg en pension complète du 15 mai au 17 mai 2020

Le nombre de participant sera de 22 élèves mineurs de plus de 12 ans et de 3 accompagnateurs.

**Article 2- Identification de l'acheteur public**

- **Organisme public qui passe le marché** : Collège Thérésien CADET, 69 allée du Jardin – 97439 Sainte-Rose
- **Pouvoir adjudicateur** : M. Pascal HARDY, Principal
- **Téléphone** : 02 62 47 20 85
- **Mail** : gestion.9740044e@ac-reunion.fr

**Article 3- Procédure de passation**

- **Procédure** : Marché passé selon une procédure adaptée (article 27 du Code des Marchés Publics)
- **Type de marché** : marché de service
- **Objet du marché** : voyage scolaire à but culturel et pédagogique à destination d'Afrique du Sud.
- **Validité des offres** : 2 mois à compter de la date limite de réception des offres
- **Forme et diffusion du marché** : le marché est composé d'un lot unique car l'offre doit prévoir une prestation « tout compris » afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager sur place.

Le dossier est consultable gratuitement sur le site AJI France ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)).

- Documents publiés pour cette offre :
  - Le présent règlement de consultation valant C.C.A.G. + Acte d'engagement
  - Le programme détaillé

#### Article 4- Qualités et capacités exigées des candidats

- Agrément du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire mineur.
- Se référer à celles prévues par le Code des Marchés Publics.
- Les candidats feront appel à des prestataires de transport légalement enregistrés pour le transport national et international de personnes et disposant d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité.
- La présente consultation concerne tout opérateur économique français, de l'union européenne et des états signataires des accords internationaux sur les marchés publics (AMP).

#### Article 5- Clauses suspensives

Conformément à l'article 59 du code des marchés publics, l'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation :

- Si aucune offre ne correspond à ses attentes.
- En cas de modification substantielle du contenu de l'offre.
- Si la prestation proposée ne rentre pas dans la limite du budget prévu pour ce projet.

#### Article 6- RGPD

Le voyageur s'engage à respecter les principes édictés par le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à ne pas les diffuser de manière gratuite ou onéreuse.

#### Article 7- Conditions de la consultation

- **Complément apporté au cahier des charges** : Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou de modifications particulières au cahier des charges. Dans le cas contraire, le candidat se mettrait dans la situation d'une offre irrégulière.
- **Variantes options** : Les variantes sont acceptées sous réserve qu'elles respectent l'esprit du projet.
- **Prestations** :
  - Mise à disposition d'un numéro d'appel d'urgence 24h/24h, 7j/7j et d'un serveur vocal pour les parents.
  - Le détail des prestations peut comporter des variantes, admises sous la condition de répondre à l'offre de base mentionnée dans le programme joint.
- **Hébergement et restauration** : **l'hébergement se fera en pension complète** (dîner, nuit, petit déjeuner,) du 10 midi au 17 mai matin, soit 08 jours en pension complète.

- **Transport** : voir le programme détaillé, selon le mode de déplacement retenu. *Pour les transports en autocar de tourisme, les conditions de sécurité doivent être conformes aux réglementations en vigueur relatives au transport scolaire.*
  
- **Prix** :
  - L'offre devra prendre la forme d'un **devis détaillé et précis** listant toutes les différentes prestations demandées dans le CCAG.
  
  - Le devis devra comprendre une formule « **tout compris** » (transport, frais de péage, parking, chauffeur, hébergement, repas, organisation et paiement des visites...) afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager sur place. Dans le cas où certaines dépenses resteraient néanmoins à leur charge, l'offre doit en dresser une liste précise.
  
  - Le prix sera présenté globalement et individuellement par participant, sans distinction entre élèves et accompagnateurs (le prix afférent aux accompagnateurs ne pourra comporter une quelconque gratuité). Il devra comprendre à minima l'ensemble des prestations demandées.
  
  - En cas de variation exceptionnelle des prix du marché des produits pétroliers induisant une augmentation du coût des transports, la renégociation du prix se fera sur demande du titulaire du marché. Au vu des justifications fournies par le titulaire, le collège acceptera ou refusera, de manière discrétionnaire et sans préjudice pour la suite du contrat, la variation proposée par le titulaire.
  
  - Validité de l'offre : 2 mois à compter de la date limite de réception des offres.
  
- **Assurances, frais et conditions d'annulation** :
  - Le prestataire doit justifier d'une assurance tous risques contractée auprès d'une compagnie agréée le garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux bagages relatives aux transports scolaires. Le titulaire est tenu d'informer l'administration de toute modification afférente à ses assurances, notamment la résiliation ou le changement de compagnie.

➤ **L'offre indiquera clairement :**

- Les frais et conditions d'annulation,
- Les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire à l'étranger pendant la période prévue.
- La prestation complémentaire « assurance annulation individuelle et groupe » (sans la responsabilité civile ni le rapatriement car le contrat MAIF du collège assure déjà ces risques).

#### **Article 8- Modalités de règlement**

Le mode de règlement est le mandat administratif. Les factures sont établies en un original et une copie. Elles porteront les mentions légales et mentionneront le montant HT, le montant de la TVA et le montant TTC.

Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Nelson MANDELA à Saint Benoit.

**IMPORTANT :**

- \* Un premier acompte de 20 % sera réglé à la signature du contrat, sur présentation d'une facture d'acompte
- \* Le deuxième acompte de 50 % sera réglé le 31/03/2020, sur présentation d'une facture d'acompte
- \* Le solde (30%) interviendra au retour du groupe scolaire et avant le 31/05/2020, sur présentation de la facture globale déduction faite des deux acomptes.

#### **Article 9- Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 %
- Qualité des prestations et garanties : 40 %

*(Transport, Hébergement, conditions d'annulation...). Possibilité de fournir par quelque moyen que ce soit des justificatifs relatifs à la qualité de la prestation : plaquette, liste de références, dossier publicitaire, qualifications et agréments, labels...*

#### **Article 10- Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47, 93 du Code des Marchés Publics.

#### **Article 11- Litiges**

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse.

Dans le cas où, en cours d'exécution, un différend n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les parti(s) au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

Le collège Thérésien Cadet se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation en cas d'offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou pour des motifs d'intérêt général et aucun recours ne sera possible pour ces raisons.

#### Article 12- Conditions de dépôt des offres

▪ **Documents contractuels** :

- Le présent document paraphé justifiant de la prise de connaissance et de l'engagement,
- La proposition chiffrée de l'offre (article 7 du présent document),
- La copie de l'attestation d'assurance professionnelle (RCP),
- La copie du certificat d'immatriculation ou, jusqu'au 01/01/11, de l'arrêté de l'agrément ou de la licence,
- La copie de la garantie financière.

▪ **Transmission** :

- Le dossier est consultable gratuitement sur le site de AJI France ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com))

- Les candidats doivent transmettre obligatoirement leur candidature et leur offre en français sur le site de l'AJI

**La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 31 janvier 2020 à 12h00 (heure de Paris).**

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

#### Article 13- Attribution du marché

L'avis d'attribution sera diffusé sur le site de l'AJI.

Un courrier sera adressé à l'entreprise retenue, soit par voie postale, soit par mél avec accusé de réception.

*Les attestations ou certificats des organismes sociaux ou fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de 6 jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.*

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné.....

Agissant au nom et pour le compte de.....

.....

..... (Intitulé complet et forme juridique de la société)

Dont le siège social est à.....

Immatriculé à l'INSEE sous le numéro.....

Numéro d'identité d'établissement SIRET.....

Code d'Activité Principale Economique.....

Numéro d'inscription au Registre du Commerce.....

N° de téléphone.....

N° de fax.....

Mél.....

Après avoir pris connaissance du présent règlement de consultation valant Cahier des Clauses Administratives Générales, déclare l'accepter sans modifications ni réserves.

**1/ m'engage**, conformément aux stipulations du document visé ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix proposé dans la proposition chiffrée ci-jointe, dans les conditions définies dans le CCAG.

**2/ affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou à ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction, découlant de l'article 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**3/ déclare sur l'honneur**

- ne pas faire l'objet d'un interdit de concourir aux marchés publics,
- n'ai pas fait l'objet, ou toute personne sous mon couvert présente dans mon entreprise, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- ne pas être en redressement judiciaire,

- que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des règlements en vigueur,
- être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

**4/ demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (**joindre un RIB original**) :

Bénéficiaire (titulaire du compte) .....

Domiciliation : .....

Code Etablissement : .....

Code guichet : .....

Numéro de compte : .....

Clé RIB : .....

Identification internationale :

IBAN .....

BIC .....

Certifié exact, à ..... le .....

Nom du candidat :

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé »)

Cachet de l'entreprise

## PROGRAMME DU VOYAGE

### PROJET AFRIQUE DU SUD – DU 10 MAI 2020 AU 17 MAI 2020

- 1 nuit à Lesedi cultural village en pension complète le 10 mai 2020
- 1 nuit à Pretoria en pension complète le 11 mai 2020
- 3 nuits à White-river-kruger en pension complète du 12 au 14 mai 2020
- 2 nuits à Johannesburg en pension complète du 15 mai au 17 mai 2020

#### ■ 10 MAI- JOUR 1 – La Réunion / Johannesburg - Magaliesberg :

Décollage à destination de Johannesburg dans la matinée.

##### **Repas à bord**

Arrivée prévue en début d'après-midi.

Accueil par un guide anglophone.

Transfert et installation au *Lesedi Cultural Village*.

Après-midi consacré à la visite du *marché artisanal* puis à la découverte des *5 villages traditionnels* : Zulu, Xhosa, Pedi, Basotho et Ndebele. Démonstrations de chants et de danses traditionnels dans chacun des villages.

**Pension et nuit sur place.**

#### ■ 11 MAI-JOUR 2 - Johannesburg - Soweto - Prétoria :

##### **Petit déjeuner à l'hôtel**

Départ pour par une visite guidée du *township de Soweto*.

Poursuite de la visite *avec la maison de Nelson Mandela*.

##### **Déjeuner à Soweto**

Visite du *Musée de l'Apartheid et Memorial Hector Pieterse*.

Puis route pour Pretoria.

A l'arrivée, installation à l'hôtel pour le **dîner et la nuit**.

#### ■ 12 MAI-JOUR 3 - Prétoria - Mpumalanga - Kruger (White River) :

##### **Petit-déjeuner à l'hôtel**

*Tour d'orientation de la capitale administrative sud-africaine :*

- Church Square

- statue de Paul Kruger

- le monument aux Voortrekkers (arrêt)

- les Bâtiments de l'Union (Union Buildings) qui dominent la partie Ouest de la ville.

**Déjeuner sur place** (*Parc Nelson Mandela*).

Puis départ vers White River.

*Découverte du centre de protection des chimpanzés Chimp Eden.*

A l'arrivée, installation à l'hôtel pour le **dîner et la nuit en tente de luxe**.

■ **13 MAI-JOUR 4 - Safari dans le Kruger :**

**Petit-déjeuner à l'hôtel**

Départ pour une *journée complète de safari en véhicule 4x4, avec ranger, dans le Parc National Kruger.*

**Déjeuner** dans un des 'rest camps' du parc.

Poursuite du safari et retour à l'hôtel dans l'après midi.

**Dîner et nuit en tente safari tout confort.**

■ **14 MAI-JOUR 5 - Les Grottes de Sudwala et le parc aux Dinosaurés (variante possible) :**

**Petit- déjeuner à l'hôtel.**

Visite des *grottes de Sudwala*, dans la vallée Houtbosloop, en matinée.

**Déjeuner pique-nique sous forme de panier repas.**

Puis après-midi au *musée "Dinosaur Park"*.

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi, pour le **dîner et la nuit en tente safari tout confort.**

■ **15 MAI-JOUR 6 - Village culturel de Matsamo et retour sur Johannesburg (variante possible) :**

**Petit-déjeuner à l'hôtel**

Expérience culturelle au *village de Matsamo* et découverte de la vie rurale en Afrique du Sud.

**Déjeuner sur place.**

Continuation vers Johannesburg.

A l'arrivée, installation. **Dîner. Nuit à l'hôtel.**

■ **16 MAI-JOUR 7 - Johannesburg : Alternative à prévoir**

**Petit- déjeuner à l'hôtel.**

Matin : transfert vers *Alliance Française* ; puis poursuite vers **Rosebank** (centre commercial)

**Déjeuner libre**

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi.

**Diner et nuit à l'hôtel.**

**Ou**

Journée libre sur *Rosebank* (centre commercial)

**Déjeuner libre.**

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi.

**Diner et nuit à l'hôtel.**

■ **17 MAI-JOUR 8 - Johannesburg / La Réunion :**

**Petit-déjeuner à l'hôtel.**

Transfert à l'aéroport pour le vol à destination de La Réunion.

**Repas à bord.**

Arrivée à La Réunion.

**Modalités d'hébergement :**

Pension complète, hôtels, lodge (tentes tout confort)

MAGALIESBERG (1 nuit) - LESEDI CULTURAL VILLAGE 3\*\*\* – chambre Standard.

PRETORIA (1 nuit) : hôtel 4\*\*\*\* – chambre Standard.

MPUMALANGA / KRUGER (WHITE RIVER) (3 nuits) : hôtel 3\*\*\* – tente safari tout confort.

JOHANNESBURG (2 nuits) : hôtel 4\*\*\*\* – chambre Standard

**Visites / Musées/lieux culturels/...**

Sedi Cultural Village

Musée de l'Apartheid

Mémorial Hector Pieterse

Township de Soweto

Maison de Nelson Mandela

Tour d'orientation de la capitale administrative sud-africaine Pretoria

Parc Nelson Mandela (Prétoria)

Découverte du centre de protection des chimpanzés Chimp Eden.

Safari dans le Kruger

Les Grottes de Sudwala

Musée Dinosaur-Park

Village culturel de Matsamo

Alliance Française

Rosebank (centre commercial)

**Guide anglophone**

**Participants :**

**Nombre d'élèves :** 22 (+/- 12 filles-10 garçons)

**Age des élèves :** 14-15 ans

**Nombre d'accompagnateurs :** 3 (2 femmes, 1 homme)